



Compte Rendu 2ème convocation CTL du 25/10/2021

Présents : Mme Martel, Mr Cabanel, Mme Larriviere, Mr Dinet,, Mr Faure, Mr Valejo, Mr Vitry
Mme Relun, CFDT, FO, CGT Finances Publiques 33.

Cette 2ème convocation faisait suite au rejet unanime de l'ensemble des Organisations Syndicales de tous les projets présentés lors du 1^{er} CTL du 15/10/2021.

L'ordre du jour concernait donc les opérations de restructurations qui doivent avoir lieu en 2022 dans le cadre du NRP pour les sites de :

- | | | | |
|-------------|----------------------|------------|----------------|
| - Castelnau | - Libourne | - La Réole | - Arcachon |
| - Mérignac | - Coutras | - Langon | - Belin Beliet |
| - Lesparre | - Blaye | - Cadillac | - Biganos |
| - Pauillac | - St André de Cubzac | - Bazas | - Audenge |
| - Cenon | - St Savin | - Castres | |

La CGT Finances Publiques 33 a fait le choix de siéger à cette 2ème convocation même si nous avions bien conscience que quels que soient les votes, les projets présentés passeraient.

En effet, l'ordre du jour très dense du 1^{er} CTL ne nous avait pas permis de traiter tous les sujets de manière satisfaisante. Cette 2ème convocation nous donnait donc l'occasion de nous exprimer plus précisément sur certains points.

Toutes les questions ou interrogations qui nous ont été remontées par les agents ont été abordées.

Il ressort de ce vaste chantier que la majeure partie des sites restructurés connaissent les mêmes problématiques :

- **problèmes de locaux et de place** : densification du nombre d'agents dans des locaux qui ne sont pas extensibles, manque d'espace pour se restaurer pouvant accueillir tous les agents dans les temps impartis, manque de toilettes
- **problèmes d'accès pour les personnes handicapées,**
- **problèmes de sécurité pour l'accueil et la caisse,**

Rappelons quand même que les projets présentés concernent des restructurations au 1^{er} janvier 2022 et qu'à ce jour les problèmes immobiliers ne sont pas résolus !!!

Dans ces conditions comment imaginer que la création de ces nouvelles structures pourra se faire dans les meilleures conditions tant pour les agents déjà sur site que pour ceux accueillis ?

D'autant qu'à ces problèmes immobiliers s'ajoute un manque criant de personnel.

Le malaise des collègues concernés par ces restructurations à venir est grand, et malgré nos interventions la Direction ne semble pas en prendre la mesure.

Sur les sites accueillants, le transfert des missions s'accompagne souvent du transfert de postes vacants, ou pire la totalité des postes n'est pas transférée (oui il y a de l'évaporation « naturelle » entre les emplois sur le site de départ et ceux sur le site d'arrivée !!!).

Cette situation, les collègues la vivent d'autant plus mal que certains sites connaissent des sous-effectifs récurrents.

L'équipe de renfort sert de joker à la Direction dès que les termes « manque de personnel » sont mis sur la table. Rappelons quand même que les collègues de l'équipe de renfort ne peuvent se dédoubler et palier tous les manques, mais également que ces collègues ne devraient pas servir à combler les postes vacants mais bien à venir en renfort comme leur nom l'indique ponctuellement sur un service ...

Si pour la Direction, les projets présentés pour le 1/01/2022 sont bien ficelés nous pouvons constater qu'il n'en est rien et qu'à 2 mois et demi de la mise en place de ces services de nombreuses interrogations demeurent. Certains collègues se demandent toujours où et comment ils vont être installés, et quant à l'organisation du travail en elle-même sur certains sites là encore c'est le flou artistique, la Direction et les chefs de service se renvoyant la balle...

Le fossé continue de se creuser entre la direction et les agents...

Pour la CGT, le projet du NRP doit être abandonné pour un service public de qualité. Les agents ne sont pas des objets que l'on peut déplacer au gré des choix politiques. Pour nous, les conditions de vie au travail et le service public doivent primer avant tout.

Les Elus CGT en CTL

Karine JOLY, Françoise LAMOULIE, Aurélie VUAILLET, Christophe DESCHAMPS et Stéphane JOLY.